



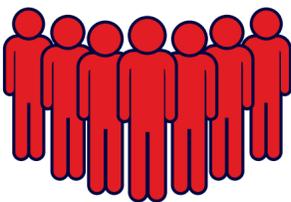
Sécurité Incendie . Version : V06/2024/MARHI

600 €

TVA non applicable

L6313-1 du Code du Travail

GROUPE DE 12 PARTICIPANTS MAXIMUM



INSCRIPTIONS



[DIRECTION@FORMATIONS
SECURITEINCENDIE.FR](mailto:direction@formationssecuriteincendie.fr)



04 11 95 03 89

FORMATION PERMIS FEU

DESCRIPTION

- Ce programme permet aux stagiaires de développer les compétences nécessaires pour prévenir les risques d'incendie et assurer la sécurité lors de travaux par points chauds

PUBLIC

- Tout collaborateur chargé de la rédaction, de l'application des permis de feu ou de la surveillance de travaux par points chauds.

Prérequis:

Aucun prérequis particulier n'est exigé pour effectuer la formation au traitement des Permis de Feu.

OBJECTIFS

- Identifier et analyser les risques liés aux travaux par points chauds (soudures, découpage, etc.)
- Comprendre et appliquer la réglementation relative au permis de feu
- Élaborer un permis de feu et mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires
- Mettre en place des mesures de surveillance avant, pendant et après les travaux

MOYENS PÉDAGOGIQUES	MOYENS TECHNIQUES	MOYENS D'ENCADREMENT
<ul style="list-style-type: none">Apports théoriques ,Mises en situation pratiques QCM d'évaluation finale et mises en situation	<ul style="list-style-type: none">PC ou tablette, vidéoprojecteur, paperboard, et autres ressources multimédia. bac à feu et extincteur	<ul style="list-style-type: none">Formateur(trice) incendie à jour de compétences mandaté par FORMASAUVER SAS
MODALITÉS DE DÉROULEMENT	SUIVI DE L'EXÉCUTION	SANCTION
<ul style="list-style-type: none">Présentiel en intra-entreprisePrésentiel en interentreprises	<ul style="list-style-type: none">Signature des feuilles d'émargement par demi-journée par les stagiaires et le formateur.	<p>A l'issue, le participant se verra délivrer :</p> <ul style="list-style-type: none">Attestation de formation individuelleQuestionnaire de satisfaction
MODE D'ÉVALUATION	MAINTIEN DES COMPÉTENCES	MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none">L'évaluation de la formation par un QCM pour la partie théorique , partie pratique est évaluée de manière sommative	<ul style="list-style-type: none">Tous les 2 ans, il est conseillé aux candidats de suivre un stage pour maintenir et actualisé ses compétences	<ul style="list-style-type: none">Apports théoriques , Exercices pratiques études de cas. Échanges interactifs , Discussions et échanges
DURÉE TOTALE	PÉRIODE DE RÉALISATION	LIEU DE FORMATION
3 heures	Inférieur à 2 mois	Sur site client
HORAIRES	RYTHME DE LA FORMATION	TAUX DE RÉUSSITE
Sur demande	sur une demie journée	100 %
RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE	RÉFÉRENT HANDICAP	TAUX DE SATISFACTION
direction@forma-sauver.com	rh@forma-sauver.com	98 %

PROGRAMME DE LA FORMATION PERMIS FEU

THÉORIQUE - 40%

- **Définition et présentation du permis de feu** : Comprendre ce qu'est un permis de feu et son importance.
- **Travaux par points chauds** : Définition, procédés, et liste des travaux concernés.
- **Réglementation** : Code du travail, règles APSAD, règlement de sécurité des Établissements Recevant du Public (ERP).
- **Risques d'incendie** : Triangle du feu, feux couvants, modes de propagation.
- **Procédures et instructions** : Étapes à suivre avant, pendant et après les travaux par points chauds.
- **Obligations et responsabilités** : Durée de validité du permis, obligations légales.

PRATIQUE - 60%

- **Exercices de rédaction** : Rédaction de permis de feu à partir de cas concrets.
- **Études de cas** : Analyse de situations réelles au sein de l'entreprise.
- **Mises en situation** : Simulations pratiques pour appliquer les connaissances théoriques.

Le feu est habituellement un fait de prévention des dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par points chauds (soudage, découpage, meulage...). Il est défini par le chef de l'entreprise ou son délégué, pour chaque travail de ce genre, en collaboration avec le personnel de l'entreprise, soit par un permis de feu, soit par un permis de feu temporaire. Il est délivré par le chef de l'entreprise ou son délégué à chaque fois qu'un changement d'appareil, de feu, de méthode de travail... intervient dans la situation.

DEMANDEUR		INTERVENANT	
Nom :		Service de l'entreprise :	
Prénom :		ou entreprise extérieure :	
Date :		Requérant :	

DATES D'UTILISATION				PERSONNEL INTERVENANT	
/ /	/ /	/ /	/ /	Responsable de la sécurité :	
/ /	/ /	/ /	/ /	Personnes exécutantes :	

DESCRIPTION DES TRAVAUX	
Soudage au chalumeau	<input type="checkbox"/> Soudage
Découpage au chalumeau	<input type="checkbox"/> Découpage électrique
Meulage - Tronçonnage	<input type="checkbox"/> Autres (préciser) :
Description détaillée des travaux :	
Localisation des travaux :	

SECURITE & CONSIGNES	
Consignes particulières :	
Consignes particulières :	
Mesures de protection :	
N° d'alerte et 1 ^{er} intervenant à proximité du lieu de travail :	

N° D'URGENCE :		EN CAS D'ALARME DANS L'ÉTABLISSEMENT OU SUIVANT L'ORDRE, ARRÊTER IMMÉDIATEMENT TOUT TRAVAIL	
N° d'urgence :			

SIGNATURES		
DEMANDEUR	RESPONSABLE SÉCURITÉ	INTERVENANT (EXÉCUTANT)
Date :	Date :	Date :
Signature :	Nom :	Nom :
	Vica :	Vica :

Demandeur - Bleu / Responsable de la sécurité - Jaune / Exécutant

SECURINORI

CONTACT



direction@formationssecuriteincendie.fr



fixe: 04 11 95 03 89 / Mobile: 06 14 47 47 63



450 rue Baden Powell 34000 MONTPELLIER



inscriptions: www.formationssecuriteincendie.fr